

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAPENDU****Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE et M. Jean-Luc DOUTÉ formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ pouvoir à Mme Sandra ROSSELL

Absents non représentés : M. Sébastien MÉDEL et M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 11
Nombre de Membres présents : 12	Votes Contre : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

**Délibération n°21/2024
Vote du budget principal 2024**

M. le Maire présente le projet de budget principal 2024 en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget principal pour l'exercice 2024,

Où l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 199 924.62 €	2 199 924.62 €
INVESTISSEMENT	1 395 986.00 €	1 395 986.00 €
TOTAL	3 595 910.62 €	3 595 910.62 €

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2024,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY



Le Maire,
Claude BUSTO

